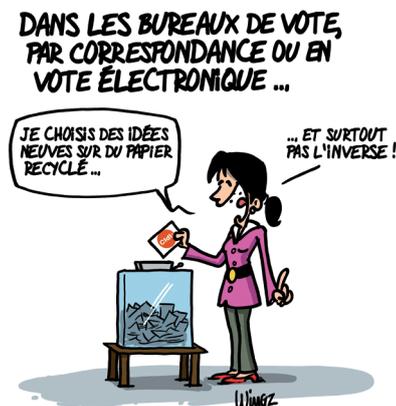


ÉLECTIONS
6 DÉCEMBRE
2018COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE - CTMESR

La CFDT syndique l'ensemble des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignant-es, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs, personnels administratifs, techniques, de bibliothèques et de santé). Elle se bat pour l'équité de traitement entre tous les personnels et pour la défense de l'intérêt général.

La CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. Elle défend un syndicalisme de construction plutôt que de blocage.



LES AVANCÉES OBTENUES EN FAVEUR DES PERSONNELS - MANDAT 2014-2018 :

Lors de la mise en place du **RIFSEEP**, la CFDT a défendu l'harmonisation des régimes indemnitaires des filières ITRF/ITA, AENES et de bibliothèques, afin de remettre à niveau les primes des agents les moins bien servis.

Dans le cadre du **PPCR**, la CFDT a obtenu le transfert primes-points, la garantie pour tous d'une évolution de carrière sur au moins deux grades, la refonte des grilles indiciaires et la création de grades ou d'échelons supplémentaires au bénéfice des différents corps.

La CFDT a obtenu, malgré l'opposition de nombreuses autres organisations, que tous les personnels puissent bénéficier du **télétravail**.

La CFDT a obtenu le droit d'accéder au statut d'agent de la fonction publique pour **les personnels ouvriers des CROUS** qui le souhaitent. Elle a ainsi obtenu l'ouverture de 2 000 postes au concours, et la revalorisation des grilles salariales des personnels qui n'opteront pas pour la fonctionnarisation.

Elle a fait des propositions concrètes pour **améliorer les indicateurs du bilan social** permettant de mieux suivre l'évolution des carrières, des conditions de travail, de l'emploi statutaire par exemple.

La CFDT a milité pour renforcer le rôle et le poids des acteurs de politiques de **prévention des risques professionnels (RPS)**. Elle a obtenu des formations et des moyens pour les membres des CHSCT.

LES REVENDICATIONS QUI RESTENT D'ACTUALITÉ :

- **les mêmes droits pour les contractuels de catégories B et C que pour les contractuels de catégorie A** ; cette proposition n'a pas été soutenue par les autres organisations syndicales ;
- **des grilles de rémunération et des déroulés de carrière identiques pour les MCF et les CR** ;
- **l'amélioration de la rémunération des doctorants contractuels** et la stabilisation de leur statut.

LA CFDT REVENDIQUE POUR LE MANDAT 2018-2022 :

En matière de ressources humaines et de qualité de vie au travail :

- **l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et l'avancement ;
- l'amélioration des possibilités de **mobilité** dans et hors de la fonction publique ;
- une augmentation significative des possibilités de **changement de corps** pour les catégories B et C ;
- une meilleure prise en compte des **situations de handicap** dans le déroulement de carrière, le développement des possibilités de reclassement, la prise en charge du temps partiel par l'employeur ;
- la prise en compte pour la **retraite** de toutes les activités antérieures au recrutement ;
- une augmentation du **recrutement des fonctionnaires** et la **titularisation des contractuels** pour mettre fin à la précarité ;
- un rééquilibrage entre financement récurrent et financement sur projets de la recherche.



En matière de politique indemnitaire et indiciaire :

- la revalorisation du **point d'indice** ;
- **l'harmonisation complète des régimes indemnitaires** ;
- l'alignement des primes sur le taux moyen interministériel pour l'ensemble des personnels ;
- l'intégration des assistants-ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études ;
- le passage à deux grades pour les corps d'IGR et de techniciens ;
- le décontingement de l'accès à la hors-échelle B des maîtres de conférences et des ingénieurs de recherche hors-classe ;
- la réduction de 5 ans à 3 ans et 6 mois du 5^e échelon de la hors-classe des maîtres de conférences et du 6^e échelon de la hors-classe des chargés de recherche ;
- la création d'un **corps unique** pour les maîtres de conférences et professeurs des universités d'une part, et de chargés de recherche et directeurs de recherche d'autre part.



Nos élu·es continueront d'agir pour la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels (accidents, maladies, expositions dangereuses), des risques psycho-sociaux (RPS) et pour la promotion de la qualité de vie au travail.

Celle-ci ne se résume pas à l'amélioration du cadre de vie, mais passe par un dialogue social de qualité sur tous les aspects de la vie au travail (organisation, conditions d'exercice, contenu du travail, articulation vie professionnelle/vie personnelle...).

En matière d'organisation des établissements, des instances et des services de l'État :

- **la CFDT défend un modèle démocratique de gouvernance des établissements** qui permette à tous les personnels d'être acteurs des décisions qui les concernent ;
- **la CFDT réaffirme le rôle essentiel des CHSCT, des comités techniques** et des commissions paritaires ; nous nous opposons aux projets de fusion de ces instances ;
- la CFDT veillera à ce que les personnels des services académiques ne fassent pas les frais de la **réorganisation territoriale**, réforme décidée par les ministres sans concertation.

Tous les personnels, titulaires ou contractuels, votent le 6 décembre 2018.



**VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SGEN-CFDT**